



COMITE SYNDICAL DU 19 JANVIER 2023 A 14H à Pouilly/Charlieu

COMPTE RENDU

Date de convocation : 12/01/2023
Lieu : Siège du SYMISOA – Pouilly/Charlieu

Membres présents (11) :

Michel LAMARQUE	(Charlieu Belmont Communauté)
René VALORGE	(Charlieu Belmont Communauté)
Guillaume DESCAVE	(Charlieu Belmont Communauté)
Colette LEBEAU	(Charlieu Belmont Communauté)
Gérard SIMOND (suppl.)	(Charlieu Belmont Communauté)
Jean LABOURET (suppl.)	(Charlieu Belmont Communauté)
Fabrice DEJOUX	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Jean FARIZY	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Pierre AUVOLAT	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
Sylviane TERNISIEN	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Christian GILGENKRANTZ	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)

Excusés :

Jérémie LACROIX	(Charlieu Belmont Communauté)
Thierry GIMENEZ	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
Christian LAVENIR	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Hervé CARDON	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Gilles LUCARELLA	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)

Autre(s) présent(s) :

DECHAVANNE Céline	(Directrice – SYMISOA)
-------------------	------------------------

F. DEJOUX est désigné comme secrétaire de séance.

M. LAMARQUE dresse la liste des excusés. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2022

Le compte-rendu n'appelle aucune autre remarque.

Le compte-rendu du 15 décembre est adopté à l'unanimité.

2. Débat d'orientation budgétaire

Le rapport d'orientation budgétaire 2023 transmis avec la convocation est détaillé en séance. Il amène les remarques suivantes :

- L'augmentation des charges de fonctionnement pour la prospective 2024 et 2025, proposée initialement à 3%, sera revue à la hausse pour atteindre 6%.
- Concernant la prospective à partir de 2024, R. VALORGE précise qu'il faudra être vigilant car la contribution des communautés de communes ne pourra pas augmenter ; avec la baisse de certains taux de subvention, et surtout l'arrêt du financement des travaux d'entretien par l'Agence de l'Eau malgré la nécessité de poursuivre ces interventions, des choix devront être faits. Le montant des investissements du prochain contrat de rivière sera probablement à revoir à la baisse pour maintenir le montant d'auto-financement des communautés de communes.

Le comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 ;

3. Montant de la participation des membres pour 2023

Au regard des dépenses prévues en 2023 tant en fonctionnement qu'en investissement, et de l'auto-financement correspondant à apporter conformément à la clé de répartition définie dans les statuts, le montant des participations 2023 s'établit ainsi :

	MONTANT	Charlieu Belmont Communauté	Brionnais Sud Bourgogne	CC Semur en Brionnais	CC Saône Beaujolais
Postes d'animation 2023 (salaires + charges de fonctionnement) :					
3 ETP + charges générales	213 500				
Sub Agence de l'Eau attendue	90 500				
Reste à financer :	123 000	62 824	49 835	3 679	6 662
Mise en défens et restauration ripisylve (fournitures+terrassement)					
Les Magourcines	46 800				
La Genette	9 600				
Les Planchettes	18 800				
Total :	75 200				
Reste à financer :	0	0	0	0	0
Travaux Bézo Charlieu					
Travaux digue+renat+sentier	1 375 000	155 000			
		Contribution complémentaire			
Vallon du Sornin					
Fournitures + terrassements	47 000				

Reste à financer :	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Restauration berges lagune Maizilly					
Terrassements	18 000				
Reste à financer :	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Etude bilan (RAR)					
Etude OTEIS CONTRECHAMP	72 270				
Bilan de bassin CARSO	18 662				
Reste à financer :	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Programme d'entretien 2023 :					
Coût équipe (#75jours)	50 000				
Reste à financer	50 000	21 923	23 252	1 716	3 108
Stratégie adaptation Chgmt Clim					
Autofinancement 2023	21 518	10 991	8 718	644	1 165
Réseau hydrométrique					
Invest 2023 :	8 500				
Fonctionnement 2023 :	5 300				
Reste à financer :	13 800	6 051	6 418	474	858
Lutte ragondins FDC71					
Montant prévisionnel 2023 :	2 500	0	2 328	172	0
Investissements matériels/locaux :					
Matériel équipe	8 000				
Isolation combles locaux :	9 000				
Reste à financer :	15 500	7 917	6 280	464	840
TOTAL AUTOFINANCEMENT :	226 318	109 705	96 832	7 148	12 633

Soit les montants de participation 2023 suivants :

	Montant prévisionnel 2023	Soit 2 appels de :	
Charlieu Belmont Communauté	109 900	54 950	+ projet Bézo 155 000€
Brionnais Sud Bourgogne	97 000	48 500	
CC Semur en Brionnais	7 200	3 600	
CC Saône Beaujolais	12 700	6 350	
Total	226 800		

Les délégués adoptent à l'unanimité le montant des contributions 2023 au SYMISOA

4. Prêt court terme pour financer les travaux sur le Bézo

Le Président a reçu délégation pour les emprunts, dans la limite des montants prévus au budget. Comme il est nécessaire de contracter le prêt court terme pour les travaux sur le Bézo avant le vote du budget, une délibération est nécessaire pour l'y autoriser.

Il est rappelé que ces dépenses seront entièrement financées par les subventions et la contribution de Charlieu Belmont Communauté et de la mairie de Charlieu, ainsi que par la perception du FCTVA correspondant. Le besoin de financement est un besoin court terme sur 2 ans.

- Montant prévisionnel des dépenses 2023 : 1 450 000 €TTC
- Acompte de subvention perçu : 126 000 €
- Acompte de CBC à percevoir en avril : 155 000€
- Emprunt CT envisagé : 1 200 000 €

Les délégués autorisent à l'unanimité le président à consulter et signer un prêt court terme pour le financement des travaux sur le Bézo.

5. Modification du tableau des effectifs pour permettre un avancement de grade

Un avancement de grade doit intervenir au 01/03/2023 (adjoint administratif principal passant de la 2ème classe à la 1ère classe). Le tableau des effectifs doit être modifié en conséquence : suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe et création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1ère classe, permanent, à temps plein, au 01/03/2023.

Les délégués approuvent à l'unanimité cette modification du tableau des effectifs.

6. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Le CGCT prévoit la possibilité d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget, sur autorisation du comité syndical, dans la limite de 25% des crédits ouverts sur l'exercice précédent (soit 502 527€).

En complément de la décision prise en décembre 2022 autorisant 19 000€ de dépenses en investissement, il est proposé une dépense de 9500€ en investissement sur l'opération 1011, compte 21318 pour l'isolation des combles des locaux du syndicat. Cette anticipation de la commande avant le vote du budget permettra de bénéficier des conditions du devis actualisé en décembre, et de ne pas prendre de retard dans la mise en œuvre des travaux.

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'engagement de ces dépenses avant le vote du budget.

7. Compte rendu des décisions prises par délégation

Les délégués sont informés de la décision prise pour l'attribution du marché de dialogue territorial pour accompagner la définition d'une stratégie d'adaptation de la gestion de l'eau du territoire a changement climatique : Décision 2023-01 : attribution du marché à Philippe DEVIS (65 450€HT)

Une 1^{ère} réunion de cadrage a lieu mi-février avec les vice-présidents du SYMISOA et l'équipe d'animation.

8. Questions diverses

- o 1^{ère} tranche de travaux sur le Sornin à Pouilly/Charlieu

Le génie végétal est en cours et devrait être terminé fin janvier sous réserve des conditions météo.

- o Travaux sur le Botoret à Chauffailles.

Les travaux sont terminés.

- o Travaux sur le Bézo

Le projet d'arrêté préfectoral a été reçu le 20/01/2023. Le SYMISOA est convoqué au CODERST à St Etienne le 14 février pour la validation de cet arrêté.

La notification du marché de travaux va pouvoir intervenir en février. Une période de préparation de 2 mois est prévue. Les travaux devraient donc commencer comme prévu en avril 2023.

- o Travaux de l'équipe rivière

- Plantations en cours selon les conditions météo (# 6 000 plants cette année)

- o Etude bilan- prospective

Vu suite au comité syndical : le prochain comité de pilotage de cette étude est fixé au jeudi 2 mars à 14h, avec à l'ordre du jour le rendu des phases de bilan et d'évaluation du contrat de rivière. Nous entrerons ensuite en phase de construction du prochain programme d'action.

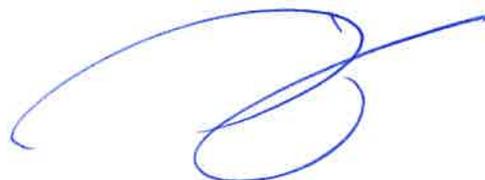
Le prochain comité syndical aura lieu le mardi 21 mars à 14h à Pouilly/Charlieu pour le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45.

Le Président :



Le secrétaire de séance :



Compte rendu affiché le :

26.01.2023

